



Administration Communale
d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 24 avril 2026, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a introduit un nouveau règlement concernant l'utilisation des salles communales.

Le règlement afférent entrera en vigueur trois jours après la présente publication, à savoir le 1^{er} septembre 2026.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 28 août 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

la Secrétaire,

la Bourgmestre,



Date d'affichage : 28 août 2026